

Procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 avril 2021 à 17h30

Date de la convocation : 06 avril 2021

Présents : Claude ESCAPE, Laurent MONTAGNE, Aline BARBIER, Valérie SALIES, Alain CASTAGNE, Anne-Françoise ROGER, Aurélie HORS, Francis GUERLIN, Xavier BOURREC

Procurations : Gina CALICIURI à Claude ESCAPE

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Xavier BOURREC

Monsieur le Maire donne lecture du procès verbal de la réunion du 16 mars 2021 qui est approuvé à l'unanimité.

Il propose d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant le renouvellement d'un poste d'agent contractuel 08/35^{ème}. Cet ajout est approuvé à l'unanimité.

1°- Compte administratif 2020

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte administratif 2020 de la commune qui peut se résumer comme suit :

- Fonctionnement :
 - Dépenses : 172 744.74 €
 - Recettes : 249 666.10 €
- Investissement (reste à réaliser inclus) :
 - Dépenses : 191 043.14 €
 - Recettes : 184 353.60 €

Après avoir répondu aux questions, le Maire quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve compte administratif 2020 de la commune tel que présenté par Monsieur le Maire.

2°- Compte de gestion 2020

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion 2020 de la commune dressé par le trésorier. Il précise que, toutes les écritures comptables de ce document sont strictement identiques à celles présentes dans le compte administratif 2020 de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte de gestion 2020 de la commune et atteste que celui-ci n'appelle aucune observation de sa part.

3°- Affectation du résultat de fonctionnement 2020

Compte tenu de l'examen précédent du compte administratif 2020 de la commune qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 76 921.36 € et compte tenu du résultat d'investissement et des restes à réaliser, Monsieur le Maire propose d'affecter ce résultat comme suit :

- Affectation en réserves : 6 689.54 €
- Report en fonctionnement : 70 231.82 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'affectation du résultat de fonctionnement 2020 telle que proposée par son Maire.

4°- Vote des taxes locales 2021

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est nécessaire de fixer le taux des taxes locales 2021. Il précise que compte tenu de la réforme de suppression de la taxe d'habitation, la commune s'est vu attribuer la part de taxe foncière bâti perçue par le Département. Le taux 2020 de taxe foncière bâti de la commune a donc été ajouté au taux départemental.

Le taux de référence 2021 de la TFB est donc de 30.83 %.

Compte tenu des éléments budgétaires en sa possession, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux de taxe foncière bâti et non bâti pour l'année 2021 soit :

- Taxe foncière (bâti) : 30.83 %
- Taxe foncière (non bâti) : 45.57 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, fixe les taux des taxes locales comme suit :

- **Taxe foncière (bâti) : 30.83 %**
- **Taxe foncière (non bâti) : 45.57 %**

5°- Budget primitif 2021

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2021 de la commune en détaillant les différents articles, chapitres et opérations des sections de fonctionnement et d'investissement.

Le budget primitif est équilibré comme suit :

- Fonctionnement : 274 503.82 €
- Investissement : 225 820.54 €

Il précise également que dans le cadre de ce vote, il est nécessaire de statuer particulièrement sur le montant des subventions attribuées aux associations qui sont prévues comme suit :

- Association des Maires : 125.00 €
- Gîtes de France : 740.00 €
- ACCA de Fillols : 90.00 €
- Club amitiés et loisirs : 170.00 €
- Foyer Laïque de Fillols : 600.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le budget primitif 2021 de la commune tel que présenté ainsi que les montants des subventions aux associations.

6°- Election d'un adjoint au Maire

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite au décès de Monsieur Arnaud BINOCHÉ, 1^{er} Adjoint au Maire, il est nécessaire de retenir l'une des deux options suivantes :

- Supprimer un poste d'adjoint
- Elire un nouvel adjoint parmi les conseillers municipaux

Si le conseil municipal décide d'élire un nouvel adjoint il devra également définir son rang.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'élire un nouvel adjoint qui prendra rang dans l'ordre des nominations (soit au poste de 2^{ème} adjoint, Monsieur CASTAGNE Alain remontant au poste de 1^{er} Adjoint).

Compte tenu de cette décision, Monsieur le Maire a invité le conseil municipal à procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

Après avoir effectué les opérations de vote, Monsieur Laurent MONTAGNE est proclamé adjoint. Il prend le rang de 2^{ème} adjoint.

7°- Renouveaulement d'un poste de contractuel à raison de 08/35ème

Monsieur le Maire rappelle que le poste d'agent contractuel à raison de 08/35^{ème} actuellement occupé par Madame KRIER Rozenn arrive à terme le 30/04/2021.

Il propose donc de renouveler ce poste pour une durée d'un an à compter du 01/05/2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le renouvellement du poste de contractuel à raison de 08/35^{ème} pour une durée d'un an à compter du 01/05/2021.

8°- Questions diverses

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'aménagement du camp de cirers et conformément à ce qui avait été évoqué lors du conseil municipal, un lotisseur est venu voir le terrain.
Il propose de prendre en charge la viabilisation de la totalité et en contrepartie de remettre à la commune 5 lots viabilisés.
Monsieur le Maire souhaite connaître le sentiment des élus sur cette proposition.
Un vote de principe favorable à cette proposition est acté par 9 voix pour et 1 abstention.

Après examen de l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30.

Le Maire, Claude ESCAPE	Alain CASTAGNE	Laurent MONTAGNE	Xavier BOURREC	Anne- Françoise ROGER	Valérie SALIES
Aurélie HORS	Francis GUERLIN	Aline BARBIER	Gina CALICIURI (procuration à Claude ESCAPE)		